

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

93ème séance
=====

Samedi, 7 septembre 1940, à 10 heures.

PROCES - VERBAL
=====

Présents :

MM. V. VAN STRAELEN	Président,
L. BURGEON	
L. HAUMAN	
J. MAURY	Membres.

EXCUSES :

MM. P. CHARLES	
W. ROBYNS	Membres

ABSENTS :

MM. J. RODHAIN	Vice-Président
R. BOUILLENNE	Membre
J-P. HARROY	Secrétaire du Comité de Direction.

La séance est ouverte sous la présidence de M.V. VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA 92ème SEANCE (3 août 1940)

Le Procès-Verbal de la 92ème séance (3 août 1940) est adopté à l'unanimité.

SITUATION FINANCIERE DE L'INSTITUTION.

La Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge informe le Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge qu'il ne lui est pas possible de faire une avance à l'Institut d'ici à la fin de l'année en cours, demande ayant fait l'objet de la décision n°817 du Comité de Direction.

Cette demande est devenue sans objet par suite d'un versement

d'un subside de 306.500,--frs, à charge du budget de la Colonie pour l'exercice 1940. Ce subside permettra de rembourser immédiatement la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge, d'apurer les créances à charge de l'institution, tout en assurant son activité normale jusqu'à la fin de l'année en cours.

DECISION N°823.- REMBOURSEMENT A LA FONDATION POUR FAVORISER L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE.

Subsidiairement à sa décision n°816, le Comité de Direction décide de rembourser à la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge les avances faites, s'élevant à la somme de 88.093,10 frs.

DECISION n°824.- ~~REMBOURSEMENT~~ INDEMNITE POUR USAGE AU SERVICE DE L'INSTITUTION D'APPAREILS APPARTENANT A DES MEMBRES DU PERSONNEL.

Le Comité de Direction prend connaissance d'une n°27.480.T.1/8 le 31 juillet 1940, requête/introduite/par M.E.HUBERT, Délégué aux Visites au Parc National Albert. Le Comité décide d'accorder à M.E.HUBERT une indemnité forfaitaire de MILLE FRANCS, pour usage aux services de l'Institution et appareils lui appartenant à conserver.

Le Comité rappelle à cette occasion sa décision de pourvoir les membres du personnel de l'outillage et des armes nécessaires à l'exercice de leur fonction.

DECISION 825.- REQUETE DE MME GRAUWET-MOSTIN

Le Comité prend connaissance d'une requête introduite par Mme GRAUWET, mère du Conservateur du Parc National de l'Upemba, tendant à obtenir le paiement par l'institution d'une rente versée

normalement par M. le Conservateur R.GRAUWET, à sa mère.

Le Comité regrette de ne pouvoir donner/ suite favorable à cette demande.

DECISION 826.- DEMANDE DE SUBSIDE EN FAVEUR DE M.V.LABOISSIERE

Le Comité de Direction approuve la décision prise d'urgence par le Président de l'Institution, qui a introduit auprès de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge une demande de subvention de CINQ MILLE FRANCS à M.V.LABOISSIERE pour l'étude des Halticides au Parc National Albert par M.G.F.de WITTE.

Cette subvention a été accordée par le Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Le Comité de Direction prend connaissance de l'état d'avancement des travaux scientifiques.

La séance est levée à 11 heures.

LE DELEGUE DU MINISTRE
DES COLNIES.



M. VAN DEN ABEELE.

LE PRESIDENT.



V.VAN STRAELEN.